

# LE LAUZET-UBAYE LE LAC ET SES RIVES SUD ET OUEST ET LE TERRAIN SITUE EN BORDURE DU LAC

Alpes de Haute-Provence

**10 et 11**

Site Classé

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

### Site classé

Arrêté du 1er août 1939  
complété par Décret du 5 octobre 1939  
sur une parcelle

### Propriété

Communale et privée

### Superficie

5,70 ha

### Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

### Autres protections au titre des sites sur la commune

3 sites Classés :

- Les cascades de Costeplane : 9 janvier 1939
- Le ravin du Pas de la Tour : 28 décembre 1938
- Le Pont romain : 28 décembre 1938

2 Sites Inscrits :

- Barrage de Serre-Ponçon : 24 décembre 1969
- Plateau de Dormillouse : 28 octobre 1986



## COMPOSANTES DU SITE

### Motivation de la protection

A 820 m d'altitude dans la vallée de l'Ubaye, le lac du Lauzet forme au pied du village un véritable "miroir" dans lequel se reflètent les Pointes Séolanes qui sont en arrière plan dans l'axe de la vallée. C'est un élément d'animation paysagère majeur, une surface plane rare au creux d'une partie particulièrement encaissée de la vallée de l'Ubaye, le plan d'eau constituant un lieu hospitalier, de luminosité et donc de contraste avec l'environnement forestier et rocheux abrupt et plus sombre.

## Etat actuel

Au niveau du village du Lauzet-Ubaye tapi contre un rocher jadis dominé par un château fermant la vallée de l'Ubaye côté Ouest, le lac se situe en contrebas de la route de Barcelonnette.

Hors saison, le lac et ses rives ombragées, assimilables à un parc public, constituent un lieu de promenade privilégié à l'ambiance romantique.

Le plan d'eau est également aménagé pour les loisirs d'été avec une plage et des équipements d'accueil proches du centre du village.

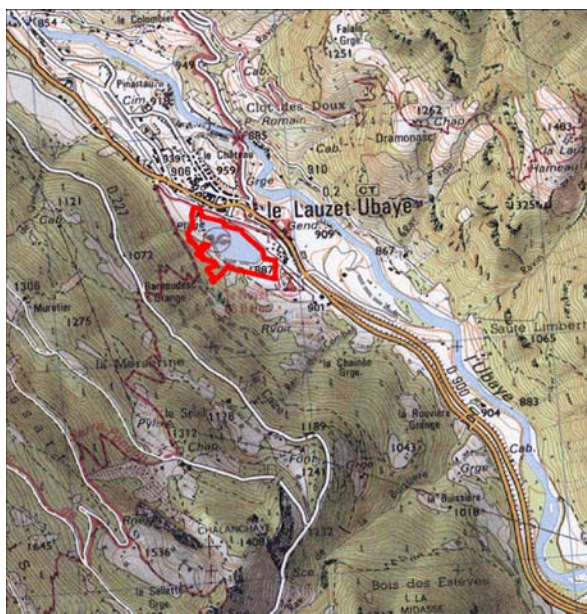
## Observations

Bien qu'ayant donné lieu à un acte administratif indépendant (décret), le terrain formé alors par la parcelle 248 Section E - (Arrêté du 1er août 1939) est indissociable de l'ensemble formé par le lac et ses rives. Arrêté et décret fondent un site unique traité ici en tant que tel.

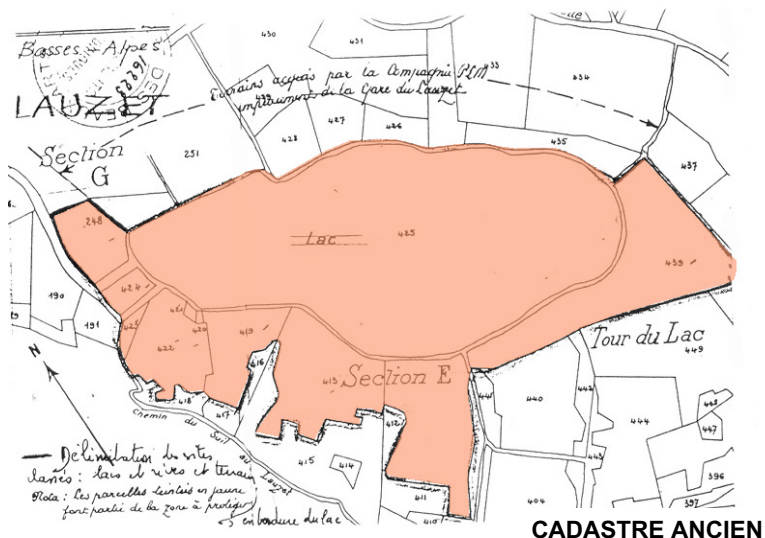
## LOCALISATION ET PERIMETRE

Le lac du Lauzet et ses rives Sud et Ouest comprenant les parcelles cadastrales n°439, 413, 419 à 425 Section E - (Arrêté du 1er août 1939)

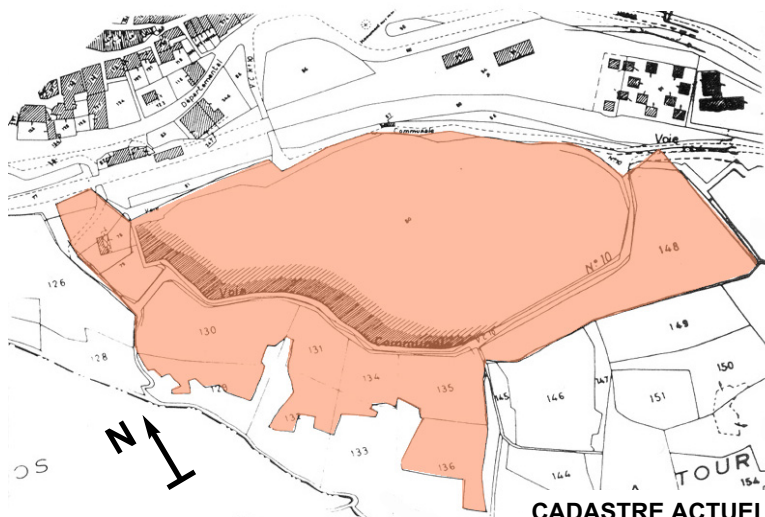
Le terrain situé en bordure du lac du Lauzet inscrit au plan cadastral de la commune sous le n°248 Section G - (Décret du 5 octobre 1939)



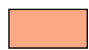
SITUATION



CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL

 Périmètre du Site Classé  
(échelle 1/25.000ème)